

Charles De Gaulle ET LA FRANCOPHONIE : un père fondateur ambigu

Claude Caitucoli
Dyalang - Université de Rouen

Synergies Roumanie n°2 - 2007 pp. 77-99

Résumé : *Est-il légitime de faire figurer Charles De Gaulle parmi les « pères fondateurs » de la Francophonie ? La réponse à cette question ne va pas de soi. En effet, si le Général a été une figure majeure de la vie politique entre 1940 et 1969 et s'il a contribué, par ses actions mais aussi plus généralement par sa personnalité et son charisme, à façonner le monde francophone que nous connaissons aujourd'hui, son attitude face à la Francophonie, notamment sous son aspect institutionnel, a été pour le moins réservée.*

Abstract : *Is it legitimate to put De Gaulle among the Founding Fathers of Francophony? The answer to this question does not go by its own. In fact, if the General was a major figure of the political life between 1940 and 1969 and he contributed, by its endeavour and by its character and its charisma to the changing of the francophone world as we know it today, his attitude with respect to Francophonie, especially with respect to the institutional aspect of it, has been at least reserved.*

Mots-clés : *Charles De Gaulle, Francophonie*

Est-il légitime de faire figurer Charles De Gaulle parmi les « pères fondateurs » de la Francophonie ? La réponse à cette question ne va pas de soi. En effet, si le Général a été une figure majeure de la vie politique entre 1940 et 1969 et s'il a contribué, par ses actions mais aussi plus généralement par sa personnalité et son charisme, à façonner le monde francophone que nous connaissons aujourd'hui, son attitude face à la Francophonie, notamment sous son aspect institutionnel, a été pour le moins réservée.

Entre juin 1958, où Charles De Gaulle revient au pouvoir, et avril 1969, où il cesse d'exercer ses fonctions de président de la République, une mosaïque d'États plus ou moins francophones se constitue en Afrique noire et au Maghreb sur les ruines de l'Empire français, tandis qu'au Canada s'affirme une identité québécoise, en référence à la langue et à la culture française. Dans ce nouvel espace, composé de pays très divers mais ayant en commun l'usage du français, des voix se font entendre qui proposent la création, sous une forme ou une autre,

d'une communauté francophone : Senghor au Sénégal, Bourguiba en Tunisie, Norodom Sihanouk au Cambodge, Tsiranana à Madagascar, mais aussi Gérin-Lajoie au Québec ou Paul de Stextre en Belgique. Or, face à cette dynamique, la France gaullienne est étrangement passive et comme indifférente : la création en 1961 de l'AUPELF (Association des Universités Partiellement ou Entièrement de Langue Française) est une initiative canadienne et l'ACCT (Agence de Coopération Culturelle et Technique) naît en 1970 après que De Gaulle a quitté le pouvoir ; entre ces deux étapes essentielles, on cherche vainement une initiative française allant dans le sens d'une institutionnalisation de la Francophonie.

La plupart des auteurs¹ notent cette attitude passive et ambiguë de De Gaulle, qu'ils opposent à la clarté, éventuellement brutale, de ses prises de position habituelles et plus généralement à son activisme, en liaison avec « une certaine idée de la France ». Christian Philip² s'interroge : « Pourquoi le général De Gaulle, dont plusieurs facteurs semblaient faire de lui l'homme le mieux à même d'établir cette communauté francophone souhaitée par beaucoup, n'a-t-il pu, voire voulu, répondre à un tel appel de l'histoire ? »

Pour apporter des éléments de réponse à cette question, il est impossible de s'en tenir à l'examen de la situation internationale dans les années soixante. En effet, les rapports de De Gaulle avec ce qui deviendra l'espace francophone débutent en 1929 au Liban. Pendant la deuxième guerre mondiale, il s'appuie sur l'Empire français pour mener son combat pour la libération de la France. Il est ensuite un acteur de premier plan dans le processus de décolonisation. Je crois donc indispensable de revenir sur ces périodes, non pour rappeler des faits connus de tous, mais pour éclairer l'attitude du Général vis à vis de la Francophonie. Je voudrais montrer qu'il n'y a pas de rupture ni d'opposition radicale entre le De Gaulle de l'Empire, puis des Indépendances, et celui qui refuse d'engager la France dans le processus d'institutionnalisation de la Francophonie tout en s'écriant « Vive le Québec libre ».

1929-1958 : de l'Empire à l'Union (les combats d'arrière-garde)

Charles-Robert Ageron (1991 : 129-133) analyse clairement la façon dont De Gaulle perçoit l'Empire et l'évolution de sa pensée de 1929 à 1958. Il montre que le Général n'est ni « un défenseur entêté de l'Empire tardivement reconvertis » (*op. cit.* : 130), ni « un décolonisateur résolu de longue date » (*ibid.*).

Avant la deuxième guerre mondiale, la seule expérience coloniale du commandant De Gaulle est un poste à Beyrouth de novembre 1929 à janvier 1932. Dans ce contexte, il ne remet pas en cause le principe de l'Empire mais apparaît comme un libéral plutôt que comme un colonialiste pur et dur. Ainsi, en juillet 1930, il invite les Libanais à « une tâche nationale » : « construire avec l'aide de la France un État, une Nation » (cité par Ageron, *op. cit.* : 129).

En juin 1940, le général De Gaulle, lorsque la guerre est perdue en Europe, n'hésite pas à s'appuyer sur l'Empire, auquel il fait allusion dans son appel du 18 juin 1940 : « Car la France n'est pas seule. Elle a un vaste Empire derrière elle.» (D.M., I : 5)³ et l'Empire seul peut donner à la France les moyens « de se refaire une armée et une solidarité » (*ibid.*).

Je n'insisterai pas ici sur des faits historiques bien connus : le ralliement à la France libre de l'Afrique Équatoriale Française, l'impossibilité de débarquer à Dakar, l'importance du Tchad... Le 30 mai 1943, le Général s'installe à Alger et constitue un Comité français de Libération nationale, futur gouvernement provisoire, dont il est coprésident avec Giraud jusqu'en novembre. Il utilise comme soldats des musulmans d'Algérie et de Tunisie et des ressortissants d'Afrique noire.

Dans ces conditions, comment De Gaulle pourrait-il tenir un discours qui ne soit pas favorable au maintien de l'Empire ? Il accorde cependant leur indépendance à la Syrie, le 26 septembre 1941, et au Liban, le 26 décembre de la même année. De plus, s'il ne remet pas en cause l'Empire, le Général continue à défendre des positions libérales, affirmant, par exemple : « la France ne maintiendra sa position dans les pays musulmans d'Afrique du Nord que si elle justifie sa présence par des résultats concrets et visibles, notamment en matière sociale. » (Cité par Ageron, *op. cit.* : 130). Le 10 novembre 1943, le général Catroux, ami de De Gaulle et commissaire d'État aux Affaires musulmanes dans le CFLN, rappelle que « le temps est révolu où on pouvait parler de races éternellement inférieures et incapables de se gouverner elles-mêmes » (cité par Ageron, *ibid.*). Le 8 décembre 1943, le CFLN promet à l'Indochine « au sein de la communauté française, un statut politique nouveau, où, dans le cadre de l'organisation fédérale, les libertés des divers pays de l'Union indochinoise seront étendues et consacrées... où les Indochinois enfin auront accès à tous les emplois et fonctions publics de l'Empire » (cité par Ageron, *ibid.*). Le 12 décembre 1943, dans son discours prononcé à Constantine (place de la Brèche), De Gaulle annonce les « importantes résolutions » que « le Gouvernement, après un examen approfondi de ce qui est souhaitable et de ce qui est actuellement possible, vient de prendre à l'égard de l'Algérie » (D.M., I : 355-356). Les concessions concernent la citoyenneté des Français musulmans, leur accession aux Assemblées locales et aux postes administratifs et plus généralement « les conditions de vie des masses algériennes » (*ibid.*).

Ces mesures, pour libérales qu'elles soient, ne remettent évidemment pas en cause l'Empire. De Gaulle dit bien que la France ne doit pas « demeurer figée dans son passé » (*op. cit.* : 354), parle de « renouveau » (*ibid.* : 355) et des « devoirs » (*ibid.*) de la France. Mais tout cela est conçu dans le cadre du « développement de son Empire » (*ibid.*). Par ailleurs, il faut replacer ces concessions dans le cadre d'une situation internationale peu favorable. A la fin de l'année 1943, De Gaulle doit asseoir son autorité - il est en concurrence avec Giraud - et sa légitimité face aux Américains. Or Roosevelt est opposé au système colonial : « En vertu de quoi le Maroc, peuplé de Marocain, appartient-il à la France ?...Quand nous aurons gagné la guerre, je travaillerai de toutes mes forces pour que les Etats-Unis ne soient amenés à accepter aucun plan susceptible de favoriser les ambitions impérialistes de la France⁴. » Au demeurant, le 11 janvier 1944, le manifeste de l'Istiqlal, demandant l'indépendance du Maroc, n'est pas adressé à la France mais aux alliés, en réalité aux États-Unis...

Dans ce contexte, De Gaulle fait un pas supplémentaire le 30 janvier 1944, lors de la Conférence de Brazzaville, qui regroupe les représentants des territoires français d'Afrique : « le devoir de la France, en Afrique française, comme dans

tous les autres territoires où des hommes vivent sous notre drapeau », c'est que ces hommes puissent « s'élever peu à peu jusqu'au niveau où ils seront capables de participer chez eux à la gestion de leurs propres affaires » (D.M., II : 25). Il confirme cette orientation dans ses conférences de presse, à Washington le 10 juillet 1944, puis à Paris le 25 octobre de la même année. « Je crois que chaque territoire sur lequel flotte le drapeau français doit être représenté à l'intérieur d'un système de forme fédérale dans lequel la Métropole sera une partie et où les intérêts de chacun pourront se faire entendre. » (D.M., II : 70). « La politique française consiste à mener chacun de ces peuples à un développement qui lui permette de s'administrer plus tard, de se gouverner lui-même. » (D.M. II : 116). L'expression du 10 juillet, « un système de forme fédérale », ayant fait scandale, le Général revient sur ce thème le 25 octobre : « Je ne parlerai pas d'une Fédération française, parce qu'on peut discuter sur le terme, mais d'un système français où chacun jouera son rôle » (*ibid.*). Ce qui est en annoncé ici, c'est évidemment le projet d'Union française.

On a pu dire que ces concessions étaient nécessaires pour éviter la mise sous tutelle internationale de l'Empire français. Cependant, rien ne permet de douter de la sincérité de De Gaulle lorsqu'il présente l'émancipation - relative - des peuples colonisés comme une nécessité historique, mais aussi comme une obligation morale. Il évoque à plusieurs reprises les sacrifices consentis par l'Empire : « Ici auront été prodigues à la France, par l'ensemble des populations, des preuves d'une fidélité (...) qui non seulement l'émeut jusque dans ses profondeurs, mais, dès à présent, l'oblige. » (D.M., I : 355). De plus, il sait que ce processus permettra à la France de sauvegarder à la fois son image et son rayonnement international, notamment sur le plan linguistique et culturel.

Cette importance accordée à une politique culturelle tournée vers l'extérieur apparaît clairement pendant la Résistance. De Gaulle met en place dès 1941 à Londres un Service des Œuvres parallèle à celui de Pétain. Il prend en charge certains établissement de l'étranger abandonnés par Vichy et crée de nouveaux établissements, comme l'Institut Français d'Amérique Latine à Mexico. Cette attitude s'explique en partie par la situation objective de la Résistance et le désir de fédérer l'ensemble des forces francophones ou francophiles disponibles à l'étranger. Mais on peut penser aussi que De Gaulle prépare déjà l'après-guerre, conscient que le rayonnement de la France passera par une politique culturelle ambitieuse. Dans son discours prononcé à Alger à l'occasion du 60^e anniversaire de l'Alliance française, le Général se fait prophète et imagine les historiens du futur évoquant les « deux môles qui ne céderont point » lorsque la France risquait de « rouler dans l'abîme ». « L'un était un tronçon d'épée, l'autre la pensée française ». (D.M., I : 333).

On sait que De Gaulle, « investi par l'Histoire », est président de la République de septembre 1944 à janvier 1946. Pendant cette courte période, il prend quelques mesures importantes en faveur des colonies d'Afrique noire : création de syndicats et de communes de plein exercice, liberté de presse, de réunion, d'association. On peut mettre aussi partiellement à son crédit les mesures prises immédiatement après son retrait des affaires : abolition du travail forcé,

création du FIDES pour engager les crédits publics dans le développement économique de l'Outre-mer, loi Lamine Gueye qui accorde la citoyenneté aux habitants des colonies. De Gaulle décide également d'associer les colonies à l'élection de l'Assemblée constituante, qui comprend 64 députés d'Outre-mer. Dans la nouvelle constitution, les colonies d'Afrique noire envoient des représentants à l'Assemblée nationale et au Conseil de la République.

En Indochine, la situation est plus complexe. Le 24 mars 1945, le ministre Giaccobi annonce que « La fédération indochinoise formera avec la France et les autres parties de la Communauté une Union française dont les intérêts à l'extérieur seront représentés par la France ». Mais il est déjà trop tard : le Vietnam a été placé sous protectorat japonais le 9 mars ; le 2 septembre, le jour de la capitulation du Japon, Ho Chi Minh proclame l'indépendance du Vietnam.

Après sa démission, De Gaulle a le sentiment que l'Empire se délite : 6 mars 1946, la France reconnaît le Vietnam comme « un État libre au sein de l'Union française » ; 19 décembre 1946, début de la guerre d'Indochine ; mars 1947, émeutes à Madagascar, troubles au Maroc et en Tunisie... Dans ce contexte, le Général, s'il intervient moins souvent sur la scène politique, présente à plusieurs reprises ses conceptions concernant l'avenir de l'Union française. On peut citer notamment sa déclaration du 27 août 1946, lors de la discussion du projet de Constitution, son discours prononcé à Bordeaux le 15 mai 1947 et sa déclaration du 18 août 1948, au moment où l'Assemblée nationale discute le projet de statut de l'Algérie déposé par le gouvernement Ramadier.

Sa position officielle, très clairement exprimée, est ferme, pour ne pas dire brutale : l'Union française doit être défendue à tout prix. « Perdre l'Union française, ce serait un abaissement qui pourrait nous coûter jusqu'à notre indépendance. La garder et la faire vivre, c'est rester grands et, par conséquent, rester libres. » (D.M., III : 83). De Gaulle parle de « cohésion impériale » (*op. cit.* : 180) et, à propos de l'Algérie, de « souveraineté de la France » (*ibid.* : 109). Il maintient officiellement cette fermeté jusqu'à son retour au pouvoir. Dans sa conférence de presse du 7 avril 1954, il rappelle que « quelque solution qui puisse être, un jour, obtenue (...) la présence française doit être maintenue en Indochine. Cela comporte l'appartenance des États indépendants d'Indochine à l'Union française. » (D.M., IV : 292). De Gaulle, fidèle à l'esprit des discours de Constantine et de Brazzaville, conçoit l'Union comme une structure fédérative où « chacun des territoires d'outre-mer doit être considéré comme ayant son caractère propre et, par conséquent, organisé pour son propre compte » (D.M., III : 81). Cependant « l'Union doit être une union et, par conséquent, comporter des institutions communes à tous ses membres » (*op. cit.* : 82). Elle doit aussi « être française, ce qui implique que l'autorité, je dis l'autorité, de la France, s'exerce nettement sur place » (*ibid.*).

On peut penser cependant que cette fermeté des discours officiels est une fermeté de façade. De Gaulle a pu, pendant la période de la Résistance, s'appuyer sur l'Empire. Cependant il a compris très tôt, sans doute dès les années 30, que la désagrégation de l'Empire était un processus regrettable pour la France mais inéluctable, qu'on ne pouvait que retarder et dans le

meilleur des cas accompagner intelligemment. C'est le sens de ses déclarations concernant l'Algérie et l'Indochine lors de sa conférence de presse du 30 juin 1955 : pour l'Algérie, « aucune autre politique que celle qui vise à substituer l'association à la domination dans l'Afrique du Nord française (...) ne saurait être ni valable, ni digne de la France » (D.M., IV : 316) ; pour l'Indochine, « si le régime est capable de redresser l'état des choses, en imposant à Saigon le respect de la France (...), qu'il le fasse sans plus tergiverser ! S'il ne le peut pas, (...) qu'il retire d'Indochine notre corps expéditionnaire. » (*Op. cit.* : 319).

Mais le pessimisme lucide de De Gaulle concernant l'avenir de l'Union n'est affirmé clairement que dans des déclarations non officielles, auxquelles je n'ai pas eu accès directement car elles ne figurent pas dans ses *Discours et messages*. Charles-Robert Ageron (*op. cit.* : 132-133) cite des propos tenus par De Gaulle dans des conversations privées : à Louis Terrenoire, à propos de la décolonisation, « nous sommes en présence d'un mouvement général dans le monde, d'une vague qui emporte tous les peuples vers l'émancipation » ; à Geoffroy de Courcel, « l'affaire d'Algérie ne se réglera que par l'indépendance » ; au prince héritier du Maroc « L'Algérie sera indépendante, qu'on le veuille ou non. Alors le tout est de savoir le comment. Le fait est inscrit dans l'histoire. Tout dépend du comment » ; à André Malraux, « les colonies, c'est fini ! Il faut faire autre chose ». Il y a donc, pendant toute la période qui précède son retour au pouvoir, un décalage important entre la pugnacité que De Gaulle affiche officiellement et le pessimisme dont il fait preuve en privé.

1958-1962 : la décolonisation (*fluctuat nec mergitur*)

Lorsque, le 15 mai 1958, De Gaulle rompt le silence qu'il observait depuis plusieurs années et déclare qu'il est « prêt à assumer les pouvoirs de la République » (D.M., V : 3), le processus de décolonisation est déjà bien engagé : Pierre Mendès France a accordé l'indépendance à l'Indochine, Guy Mollet l'a consentie au Maroc et à la Tunisie, Gaston Deferre a préparé l'autonomie de l'Afrique noire. On peut même penser que l'investiture de Pierre Pflimlin annonce l'indépendance de l'Algérie. C'est d'ailleurs cette investiture qui, par la crise qu'elle provoque, permet à De Gaulle de revenir au pouvoir.

En réalité, le Général est « porté au pouvoir par l'effet conjoint de deux sentiments contraires, la crainte de l'abandon et l'espoir d'un règlement rapide du problème algérien » (Henri Grimal, 1985 : 317). Le retour de De Gaulle repose en grande partie sur un malentendu : on attend de lui qu'il maintienne la présence française en Algérie. Dans son appel publié le 14 mai 1958, le « Comité de salut public », créé à Alger par les partisans de l'Algérie française, « supplie le général De Gaulle de bien vouloir rompre le silence en vue de la constitution d'un gouvernement de salut public, qui seul peut sauver l'Algérie de l'abandon ». Si De Gaulle est au pouvoir, l'Algérie restera française, pense-t-on à Alger. De plus, loin de dissiper le malentendu, De Gaulle l'entretient par des propos pour le moins ambigus. Dans sa déclaration du 15 mai 1958 (D.M., V : 3), il explique « l'éloignement des peuples associés » par la « dégradation de l'État » et le qualifie de « processus désastreux ». Il fait allusion au pays que, « naguère », il a « conduit *tout entier*⁵ jusqu'à son salut ». Le 19 mai, lors d'une conférence de presse tenue au palais d'Orsay, lorsqu'on lui demande ce

qu'il propose pour l'Algérie, il refuse de se prononcer : « J'envisage le cas où il me serait demandé par le peuple français d'exercer un arbitrage. C'est assez pour qu'actuellement je n'indique pas quelles seraient les conclusions de mon arbitrage. » (D.M., V : 10).

Les historiens se sont interrogés sur les raisons de ces manœuvres dilatoires. « Le général De Gaulle savait-il lui-même ce qu'il voulait ? (...) Ce n'est pas sûr. » (Maurice Vaïsse, 1998 : 61). Dans ses *Mémoires d'espoir*, De Gaulle justifie son attitude - certes *a posteriori*, mais de façon assez convaincante - par des nécessités tactiques, sa stratégie générale étant déjà arrêtée. Il sait alors, écrit-il, que l'assimilation des musulmans est exclue⁶ et que le maintien du *statu quo* n'est pas imaginable. « Quoi qu'on ait pu rêver jadis ou qu'on pût regretter aujourd'hui, quoi que j'aie moi-même, assurément, espéré à d'autres époques, il n'y avait plus, à mes yeux, d'issue en dehors du droit de l'Algérie à disposer d'elle-même. » (M.E., I : 52)⁷. On voit bien que ce n'est pas de gaîté de cœur que le Général envisage le processus d'autodétermination : concernant l'Algérie française, si l'usage du *on* ne permet pas de lui attribuer de rêve ni de regret, il reconnaît avoir nourri quelques espoirs...

Il s'agit alors de manœuvrer au mieux pour accorder dans des conditions honorables ce que l'on ne peut pas refuser : « c'est la France, celle de toujours, qui, seule, dans sa force, au nom de ses principes et suivant ses intérêts, l'accorderait aux Algériens. » (M.E., I : 52). Pour De Gaulle, cette exigence va au-delà du désir de sauver la face. Ce qui est en cause, c'est « une certaine idée de la France », sa « grandeur ». la France, quelles que soient les circonstances, prend ses décisions « seule » et « suivant ses intérêts ». Au demeurant, ces intérêts sont franchement - certains pourront dire cyniquement - exposés : « je comptais aboutir à ceci, qu'à l'exemple de la France, qui, à partir de la Gaule, n'avait pas cessé de rester en quelque façon romaine, l'Algérie de l'avenir, en vertu d'une certaine empreinte qu'elle a reçue et qu'elle voudrait garder, demeurerait, à maints égards, française ». L'empreinte dont il est question ici peut faire penser à la notion de Francophonie, dans ses dimensions linguistique, culturelle, politique et économique, à ceci près qu'il s'agit des rapports entre l'Algérie et la France « seule », posée explicitement comme modèle dominant, ce que confirme le rapprochement entre la francité de l'Algérie et la romanité de la France.

Qu'en est-il alors de la tactique ? Pourquoi De Gaulle cherche-t-il à gagner du temps ? Sans doute veut-il, dans un premier temps, réformer les institutions pour avoir les moyens de mener une action efficace. Mais, surtout, il avoue lui-même qu'il n'a pas de « plan rigoureusement établi » (M.E., I : 50). Pour décrire sa démarche entre le premier juin 1958⁸ et le premier juillet 1962⁹, De Gaulle file une métaphore classique mais révélatrice, celle du capitaine sur son navire pris dans la tempête : « A l'instant où je prenais la barre¹⁰, j'étais donc, de pied en cap, devant ce sujet-là. » (*Op. cit.* : 50)... « Quant à la tactique, je devrais régler la marche par étapes, avec précaution. Ce n'est que progressivement, en utilisant chaque secousse comme l'occasion d'aller plus loin, que j'obtiendrais un courant de consentement assez fort pour emporter tout. Au contraire, si de but en blanc j'affichais mes intentions, nul

doute que, sur l'océan des ignorances alarmées, des étonnements scandalisés, des malveillances coalisées, se fût levée dans tous les milieux une vague de stupeurs et de fureurs qui eût fait chavirer le navire. Sans jamais changer de cap, il me faudrait donc manœuvrer, jusqu'au moment où, décidément, le bon sens aurait percé les brumes. » (*Ibid.* : 52).

Au-delà de l'exemple algérien, il me semble que cette métaphore caractérise bien la façon dont le général De Gaulle gère les crises les plus graves. On a souvent défini De Gaulle comme un homme d'action, ce qui n'est pas faux. Mais c'est dans le gros temps que l'on voit le marin, lorsqu'il ne faut plus simplement agir, mais résister et réagir. C'est alors que De Gaulle se déclare « prêt à assumer les pouvoirs de la République » (D.M., V : 3). Dans ces situations, les deux exigences majeures - la stratégie - sont, par ordre de priorité, de sauver le navire et, lorsque c'est possible, de conserver le cap. Par ailleurs, chacun sait que le capitaine doit, en toutes circonstances, donner le sentiment qu'il maîtrise la situation. La tactique consiste à composer avec les éléments, déchaînés mais aveugles, plutôt que de choisir l'affrontement direct. Tout au plus pourra-t-on remarquer que si le marin compose avec des éléments naturels - le vent, les vagues, la brume... -, De Gaulle est confronté à des êtres humains, à leurs « océans d'ignorance » et leurs « vagues de stupeurs », que les « courants » sont de « consentement », que c'est le « bon sens » et non le soleil qui « perce les brumes ». Dans ce contexte, le verbe *manœuvrer* se charge évidemment de connotations particulières, puisqu'il s'agit de tromper des individus...

On peut expliquer ainsi les discours que De Gaulle prononce lors de son voyage en Algérie du 4 au 7 juin 1958 et où il ne prend jamais clairement parti. Lorsque le 4 juin il déclare, devant une foule « française pour les trois quarts » (M.E., I : 54), « Je vous ai compris » (D.M., V : 15), il n'ignore pas que les « Français » qui l'écoutent à Alger sont pour la plupart partisans de l'Algérie française. Quant à la célèbre phrase « dans toute l'Algérie, il n'y a qu'une seule catégorie d'habitants : il n'y a que des Français à part entière » (*op. cit.* : 16), elle peut être comprise aussi bien comme une nouvelle tentative d'intégration des colonisés que comme une promesse d'autodétermination. Sans doute De Gaulle sait-il qu'il lui est impossible à ce moment-là de proposer un référendum en Algérie sans risquer un coup d'État. Mais il va plus loin en présentant le 3 octobre 1958 le plan de Constantine, qui semble engager la France pour cinq ans dans une dynamique d'intégration et en proposant le 23 octobre 1958, lors d'une conférence de presse tenue à l'Hôtel Matignon, la « paix des braves » (D.M., VI : 55-56). Dans le même temps, il charge le général Challe de reprendre les opérations militaires de « pacification » contre le FLN. Le plan Challe sera appliqué à partir de février 1959.

On peut alors se demander si De Gaulle conserve encore un cap ou s'il se contente de maintenir le navire à flot. Sa ligne politique, que l'on suppose favorable à l'autodétermination, si elle existe, ne se manifeste dans un premier temps que par des petites phrases (« l'Algérie de papa était morte »), ou dans des conversations privées (confidence à Michel Debré le 10 août 1959¹¹). Le Général paraît tantôt avancer vers l'indépendance, tantôt se replier sur le *statu quo*. Lors de la « tournée des popotes » (27-31 août 1959), il promet à

la troupe que jamais le drapeau du FLN ne flottera sur Alger. Mais aux officiers il fait savoir que l'autodétermination suivra la pacification. Le 2 septembre 1959, il dit au président Eisenhower qu'il va bientôt engager le processus d'autodétermination. On peut difficilement interpréter ces propos comme des maladresses. Ce sont à l'évidence des manœuvres préparatoires au discours du 16 septembre 1959. Guy Pervillé (1993 : 213) remarque qu'après la « fuite » du 2 septembre, « le mot autodétermination fit le tour des salles de rédaction (...), dénoncé par les partisans de l'intégration comme le "nouveau cheval de bataille du défaitisme" (Georges Bidault) ou comme "une affaire dépassée" depuis le référendum du 28 septembre 1958 (Alain de Sérigny) ». En référence à la métaphore de la tempête, on peut dire que le Général crée lui même des remous, « utilisant chaque secousse comme l'occasion d'aller plus loin ».

On sait quelle tempête suivra le discours du 16 septembre 1959, avec notamment la semaine des barricades (24 janvier-1^{er} février 1960). Dans ce contexte, le discours radiodiffusé et télévisé du 29 janvier 1960 est remarquable à la fois par sa fermeté et son ambiguïté. De Gaulle, qui apparaît en uniforme, refuse que la France soit « un pauvre jouet disloqué sur l'océan des aventures » (D.M., V : 166). Il « adjure <les Français d'Algérie> de rentrer dans l'ordre » (*op. cit.* : 165), il donne des ordres à l'armée. Cependant l'ambiguïté demeure sur la solution qui aurait sa préférence en matière d'autodétermination. S'adressant aux Français d'Algérie il déclare : « Comment pouvez-vous douter que, si un jour, les Musulmans décidaient, librement et formellement, que l'Algérie de demain doit être unie étroitement à la France, rien ne causerait plus de joie à la patrie et à De Gaulle que de les voir choisir, entre telle ou telle solution, celle qui serait la plus française ? » (*Ibid.*). La solution « la plus française », ne peut pas être la « sécession », comme le confirme la référence à une union étroite avec la France. Mais s'agit-il de la « francisation complète », comme peuvent l'espérer certains Français d'Algérie, ou du « gouvernement des Algériens par les Algériens, appuyé sur l'aide de la France et en union étroite avec elle pour l'économie, l'enseignement, la défense, les relations extérieures »¹² ? De Gaulle joue ici sur l'ambiguïté de la formule *la solution « la plus française »*, qu'il faut en réalité - qu'on peut *a posteriori* - interpréter comme la solution « la plus conforme au génie français »... On peut penser en effet que c'est l'association, « le gouvernement des Algériens par les Algériens », qui a la faveur de De Gaulle. Ce statut ressemble beaucoup à celui qui a été proposé à l'Afrique noire en 1958 : le statut d'Etat membre de la Communauté.

Pour autant, le Général croit-il encore qu'il est possible d'éviter « la sécession » ? Dans un texte non publié écrit le 26 décembre 1959 et cité par Guy Pervillé (*op. cit.* : 230), De Gaulle est particulièrement lucide, même s'il ne mentionne pas explicitement l'indépendance-sécession : « Il est parfaitement vrai que notre écrasante supériorité militaire finit par réduire la plus grande partie des bandes. Mais moralement et politiquement, c'est moins que jamais vers nous que se tournent les musulmans algériens. (...) Il est tout simplement fou de croire que notre domination forcée ait quelque avenir que ce soit. » On retrouve ce pessimisme lucide et cette gestion pragmatique des crises face aux colonies d'Afrique noire. Nous avons vu que l'espoir de De Gaulle était, en Afrique noire comme en Algérie, d'éviter la sécession et d'instaurer

une politique d'association. Cependant, le Général ne semble pas intervenir activement pour imposer cette orientation lors de la révision constitutionnelle. Le Comité interministériel, où figure notamment Houphouet-Boigny, propose le 25 juillet 1958 un vague schéma fédéral avec un seul État et une seule souveraineté nationale. Cette première formulation est vivement critiquée par les Africains membres du Comité constitutionnel consultatif (Lamine Gueye, Senghor, Tsiranana). Senghor et le P.R.A défendent le principe de la « Confédération multinationale de peuples libres et égaux »¹³. On sait que, dans le texte définitif, les termes de Fédération et de Confédération seront abandonnés au profit de celui de Communauté.

De Gaulle n'intervient que mollement dans ce débat. Il propose dans un premier temps aux Africains de choisir entre la Fédération et la sécession. Mais très vite, il accepte le principe de la Communauté. En réalité, au début du mois d'août 1958, le Général peut avoir le sentiment qu'il a maintenu le cap et sauvé l'essentiel tout en donnant, en apparence au moins, satisfaction à ses interlocuteurs africains. Comme le remarque Maurice Vaïsse (1998 : 93-94), la Communauté est un système paradoxal : « Dans une structure qui se veut fédérale, tout remonte au président, qui a tous les pouvoirs. Contrairement à l'apparence d'égalité proclamée, on maintient en réalité l'inégalité en raison de la prééminence du président de la République française et de la majorité accordée aux Français dans les différentes institutions. »

De Gaulle croit-il alors à la pérennité possible de la Communauté ou procède-t-il à une manœuvre tactique ? Pour Charles-Robert Ageron (1991 : 133) « De Gaulle avait créé la Communauté, sans illusion sur sa durée, et surtout peut-être pour servir au règlement de l'affaire algérienne ». Évoquant le 13 juillet 1958 la constitution d'une « vaste et libre communauté (...) grand ensemble politique, économique et culturel qui réponde aux conditions modernes de la vie et du progrès », De Gaulle (D.M., V : 25) affirme que « la place de l'Algérie, si chère et si déchirée ! est marquée dans cet ensemble et que c'est une place de choix ». De plus, la proposition qui est faite aux pays d'Afrique noire ressemble fort à un chantage : certes, un membre de la Communauté pourra à tout moment « assumer son propre destin indépendamment des autres » (D.M., V : 45), mais « le choix est faussé puisqu'il consiste à choisir entre l'aide de la France et l'indépendance. » (Maurice Vaïsse, *op. cit.* : 94). De Gaulle, au cours du voyage qu'il fait en Afrique du 20 au 29 août, présente clairement l'alternative, à Tananarive, à Brazzaville, à Conakry, à Dakar. Il est difficile d'évaluer le poids de ce chantage dans le succès du référendum du 28 septembre 1958 dans tous les territoires à l'exception de la Guinée. On sait en revanche le prix qu'a payé la Guinée pour son refus d'intégrer la Communauté.

Dans les faits, la Communauté ne fonctionne que très peu de temps : la première réunion se tient le 3 février 1959, la dernière le 21 mars 1960. La Fédération du Mali (Sénégal et Soudan) réclame son indépendance le 2 septembre 1959, suivie par Madagascar. Dans son allocution prononcée à Saint-Louis du Sénégal le 12 décembre 1959 à l'occasion de la sixième session du Conseil exécutif de la Communauté, De Gaulle prend acte de la demande de la fédération du Mali d'accéder « à ce rang qui s'appelle la souveraineté internationale »

(D.M., V : 149). Il affirme préférer le terme de *souveraineté internationale* à celui d'*indépendance* : « Si nous savons les attraits que peut comporter et que comporte aujourd’hui le terme d’indépendance, nous savons aussi qu’un peuple, si puissant, si civilisé qu’il soit, ne peut aujourd’hui se passer des autres. » (D.M., *op. cit.* : 150). Si on peut lire dans cette restriction l’expression d’une réticence ou d’un regret, on ne peut en aucun cas y déceler une menace de retrait de l’aide française. Bien au contraire, « cette transformation (...) ne doit pas empêcher la coopération ni déchirer l’amitié » (*ibid.*). Désormais, il n’est plus question de chantage. En septembre 1958, dès que les résultats du référendum sont connus, La France annonce qu’elle retire à la Guinée son concours administratif et financier et refuse tout accord d’association à Sékou Touré. Quinze mois plus tard, le 13 décembre 1959, dans son allocution prononcée à l’Assemblée fédérale du Mali, De Gaulle s’adresse aux représentants du futur Mali indépendant en ces termes : « L’essentiel, pour jouer un rôle international, c’est d’exister par soi-même, en soi-même, chez soi. (...) Votre État et votre progrès, voilà sur quoi vous serez jugés. Vous en prenez la responsabilité. La France l’accepte de tout cœur. J’ajoute qu’elle est prête à vous y aider. » (*ibid.* : 153). Dès lors, les événements se précipitent et les différents membres de la Communauté accèdent à l’indépendance au cours du premier semestre de 1960. La Communauté, si elle demeure en droit, n’existe plus dans les faits : le ministère d’État à la Communauté devient le secrétariat d’État (février 1960) puis le ministère de la Coopération (mai 1961) ; le secrétariat général de la Communauté devient le secrétariat général de la Présidence pour les affaires africaines et malgaches.

Cette nouvelle attitude face à la volonté d’indépendance des États africains correspond-elle à un changement de cap imposé par les circonstances (constatant l’échec manifeste de la Communauté, De Gaulle doit renoncer au principe du chantage sous peine de perdre définitivement ce qui reste de l’Empire) ? Ou, au contraire, la Communauté n’était-elle qu’une manœuvre permettant la transition sans heurt de l’ère de la colonisation à celle des indépendances dans la coopération ?

Quoi qu’il en soit, De Gaulle parvient à transformer l’échec objectif de la Communauté en une émancipation délibérée. Dans son allocution radiodiffusée et télévisée du 14 juin 1960, il évoque « le génie du siècle, qui change notre pays, qui change aussi les conditions de son action outre-mer » (D.M., V : 227) et « le mouvement d’affranchissement qui emporte les peuples de toute la terre » (*op. cit.* : 228). Tout en considérant comme « tout à fait naturel qu’on ressente la nostalgie de ce qui était l’Empire » (*ibid.*), il rappelle « qu’il n’y a pas de politique qui vaille en dehors des réalités » (*ibid.*). Dans sa conférence de presse du 5 septembre 1960, il justifie - *a posteriori* - l’ensemble de sa politique africaine en précisant : « je n’ai jamais cessé de suivre la même direction. » (*Ibid.* : 236). Son raisonnement tient en trois points principaux : la décolonisation est un phénomène mondial inéluctable ; l’émancipation des peuples, qui est conforme au génie de la France, est le but de sa politique depuis la deuxième guerre mondiale ; ce « nouvel essor » des pays africains ne doit pas se traduire « par la rupture des liens les unissant avec les pays qui les ont précédés dans la civilisation et notamment avec ceux qui la leur

ont ouverte » (*ibid.* : 237). De Gaulle revient plusieurs fois sur ce thème, notamment dans ses allocutions du 4 novembre 1960, du 31 décembre 1960 et du 4 octobre 1962 et dans ses conférences de presse du 11 avril 1961 et du 15 mai 1962, inscrivant la décolonisation dans le sens de l'histoire et tentant de montrer qu'il y a une continuité entre la colonisation et les indépendances dans la coopération : « l'émancipation des peuples (...) est conforme (...) au but que nos grands colonisateurs, par exemple Gallieni, Lyautey, avaient en vue dans leur œuvre colonisatrice » (*ibid.* : 236).

Il n'y a aucune raison de mettre en doute la sincérité de De Gaulle lorsque, après les élections du 18 et du 25 novembre 1962, il évoque, dans son message à l'Assemblée nationale du 11 décembre 1962 (D.M., VI : 49), le rôle éminent que doit tenir la France dans l'émancipation des peuples et leur accession à la modernité : « (...) pour que soit peu à peu résolu le plus grand problème du monde, autrement dit l'accession de tous les peuples à la civilisation moderne, de quel poids peut et doit peser la France (...) ! Combien est-ce vrai surtout pour ce qui est des États d'Afrique, Algérie comprise, vis-à-vis desquels notre vocation historique s'exerce désormais par la coopération. » Cependant, au-delà des grands principes, la politique du Général est contrainte par des pressions fortes, internationales et nationales.

Sur le plan international, la France est alors régulièrement condamnée à l'ONU, ce qui embarrasse ses alliés dans cette période de Guerre froide. Par ailleurs, Adenauer s'inquiète du *leadership* soviétique dans les pays arabes alors que l'axe franco-allemand, dans le cadre de la CEE, est primordial pour la France. Sur le plan national, la priorité de De Gaulle est la réforme des institutions. Or il y a clairement un rapport dialectique entre la réussite de la décolonisation et l'affermissement de la position de De Gaulle en France. Ce n'est pas un hasard si le Général propose l'élection du président de la République au suffrage universel immédiatement après l'indépendance de l'Algérie. Le 4 octobre 1962, face à la motion de censure déposée par l'opposition, les succès obtenus en matière de décolonisation sont présentés comme un argument en faveur de la Constitution : « Alors que nous étions en train de déchirer notre unité nationale et de gaspiller les éléments de notre puissance militaire, faute d'accomplir la décolonisation, de mettre un terme au conflit algérien et de briser la subversion qui s'apprêtait au coup d'État, voici que la coopération est établie entre la France et ses anciennes colonies, que l'Algérie y accède à son tour (...) Étant donné ce qu'en quatre ans nous, Français, avons réalisé en pratiquant notre constitution, le bon sens le plus élémentaire nous recommande de la maintenir. » (D.M., VI : 31). Il s'agit aussi de persuader certains Français que la perte de l'Empire n'est pas un mal (selon un sondage réalisé en 1961, 73% des Français considèrent que « la décolonisation a été plutôt bénéfique pour la France »), d'autres que la coopération est un bien (selon le même sondage, ils ne sont que 36% à être favorables à la coopération).

Guy Pervillé (1993 : 228) écrit que « la politique algérienne du général De Gaulle fut un échec déguisé en succès ». La remarque vaut également dans le cas de la décolonisation africaine. En réalité, la démarche du général De Gaulle est cohérente dans la mesure où elle est commandée par une exigence

unique : ce qu'il pense être, à un moment donné, l'intérêt de la France. De ce point de vue, la principale réussite de la décolonisation est de sauvegarder la « grandeur » de la France malgré la perte de son Empire.

1962-1969 : la coopération (« un très bon placement »)

Dès lors que les Indépendances sont acquises, l'intérêt de la France ne serait-il pas de participer activement à la création des institutions francophones ? L'AUPELF (Association des Universités Partiellement ou Entièrement de Langue Française) a été créée en 1961. En novembre 1962 paraît le numéro spécial de la revue *Esprit* consacré à la Francophonie et des voix africaines et asiatiques réclament une organisation des pays francophones qui donnerait corps à l'idée d'une communauté culturelle autour de la langue française.

Or ces voix (celles de Senghor, de Diori, de Bourguiba, de Sihanouk...) proviennent de l'ancien Empire français. Et De Gaulle a mis l'accent à plusieurs reprises sur la nécessité de maintenir le rayonnement culturel de la France, sur l'importance du pouvoir culturel et sur ses relations avec les pouvoirs politique et économique.

Certes, la France gaullienne n'est pas à l'origine de ces initiatives. Mais nous avons vu qu'elle n'était pas non plus à l'origine du processus de décolonisation... *A priori*, dans les années soixante, rien ne pourrait empêcher le Général, auréolé par les Indépendances africaines et dont on connaît les facultés d'adaptation, de prendre la barre du vaisseau francophone si telle était sa volonté. Au demeurant, cela serait en phase avec l'image de défenseur du Tiers-monde qu'il est en train de construire : nombreux voyages en Amérique latine et en Orient, soutien aux Arabes contre Israël, prise de position sur le Biafra... La France insiste aussi pour maintenir un partenariat entre l'Afrique et la CEE : une demande formulée en janvier 1961 aboutit à la convention de Yaoundé le 20 juillet 1963.

Cependant, si De Gaulle se dit en privé favorable à la construction d'une communauté fondée sur l'usage de la langue française, ses déclarations officielles sont pour le moins réservées, pour ne pas dire inexistantes. À aucun moment De Gaulle n'utilise dans un texte officiel le terme *francophonie* et, à ma connaissance, le terme *francophones* n'est attesté qu'une fois, dans ses *Mémoires d'Espoir*¹⁴. Si la France accepte de participer à l'AUPELF, elle le fait sans montrer d'enthousiasme particulier.

Faisant suite aux conférences de Brazzaville (15-19 décembre 1960) et de Dakar (30 janvier-4 février 1961), la conférence de Yaoundé (26-28 mars 1961), qui réunit l'ensemble des États africains francophones à l'exception du Togo et de la Guinée, met en place l'Organisation Africaine et Malgache de Coopération Économique. Dans sa conférence de presse du 11 avril 1961, De Gaulle, ne condamne pas l'initiative : « la France, naturellement, n'y fait pas la moindre objection, bien au contraire. » (D.M., V : 303). Il remarque cependant que « les rapports entre ces États et nous (...) ne sont pas encore précisés tout à fait » (*ibid.*).

Contrairement à De Gaulle, Senghor a quelques idées sur les rapports qui peuvent se mettre en place et il n'hésite pas à faire des propositions. Dès la conférence de Bangui, du 25 au 27 mars 1962, il recommande d'instaurer entre les pays de l'Union Africaine et Malgache et la France des accords multilatéraux afin de constituer une ébauche de communauté francophone sur le modèle du *Commonwealth* britannique. Il revient à plusieurs reprises sur ce thème dans les mois qui suivent. *A priori*, on pourrait penser que les préoccupations de Senghor - éviter l'émettement de l'ancien Empire et maintenir des liens privilégiés avec la France - rejoignent celles de De Gaulle. Mais le Général, s'il accepte l'idée d'une organisation des pays francophones d'Afrique, met en doute la possibilité d'aboutir à une union cohérente. De plus, il refuse le principe des accords multilatéraux, qui tendraient à faire de la France un membre de la communauté parmi d'autres. Cette position est clairement exprimée lors de sa conférence de presse du 15 mai 1962 : « Il est bon qu'ils s'organisent. Non - car je ne crois pas que ce soit possible - en un tout, mais au moins en divers groupements. (...) Que ces États se développent ! Nous nous sommes engagés à leur porter assistance en toute amitié et nous y trouverons notre compte. (...) Si les États dont vous parlez tout à l'heure jugent à propos de constituer entre eux quelque chose qui, en tant que telle, veuille entrer en rapport direct avec nous, ce n'est pas le Général De Gaulle qui y fera la moindre objection. » (D.M., V : 416-417).

La position qui est prise ici montre bien deux attitudes caractéristiques du général De Gaulle, au demeurant étroitement corrélées : sa méfiance envers toute association ne reposant pas sur un principe de cohésion préexistant et son refus d'engager la France dans des accords multilatéraux.

En réalité, si De Gaulle semble manquer le train de la Francophonie, c'est principalement parce qu'il fait le choix de la coopération.

Au-delà des contraintes économiques, le principal souci du Général est alors de sauvegarder la « grandeur de la France » : son image de grande puissance à l'échelon mondial. Il lui faut pour cela une Défense forte et indépendante : il dote l'armée de l'arme nucléaire puis en 1966 retire la France du commandement militaire intégré de l'OTAN. Il critique l'ingérence américaine au Vietnam (discours de Phnom Penh), l'impérialisme américain en Amérique latine, réclame l'abandon du système de Bretton Woods, qui détermine la suprématie du dollar. Il veut aussi assurer l'indépendance technologique de la France (système de télévision SECAM, Concorde, nucléaire civil, plan calcul pour l'informatique...). Dans le cadre de la guerre froide, il travaille aussi à l'indépendance française en esquissant un rapprochement avec l'Est (voyage en URSS, en Roumanie, en Pologne) et reconnaît en 1964 la République populaire de Chine.

Dans ce contexte, les anciennes colonies de la France sont conçues comme son « pré carré ». Le franc CFA a cours dans quatorze pays. De plus, la France maintient une présence militaire importante en Afrique francophone et n'hésite pas à intervenir pour soutenir ses alliés en difficulté, comme au Gabon en 1964. Enfin, elle met en place la coopération, qui « est, désormais, une grande ambition de la France » (D.M., VI : 174).

Entre juillet 1959 et juillet 1963, la France signe 138 conventions avec ses anciennes colonies d'Afrique. La coopération est ensuite étendue à des pays francophones qui n'étaient pas des colonies françaises (Zaire, Rwanda, Burundi). En 1965, il y a 30 000 enseignants et 14 000 conseillers techniques en coopération. En France, cette politique est critiquée à la fois par les communistes, qui la considèrent comme une forme de néocolonialisme, et par la droite, qui la trouve trop dispendieuse.

La doctrine qui préside à la coopération est fournie par le rapport Jeanneney concernant l'aide de la France aux pays en voie de développement, publié en décembre 1963. Elle est analysée à plusieurs reprises par De Gaulle dans ses *Discours et messages*¹⁵. L'argumentation du Général repose sur l'idée que, pour la France, le déficit économique lié à la coopération doit être compris comme un investissement. Certes l'aide fournie aux anciennes colonies française coûte cher : De Gaulle l'évalue en 1964 à « plus de 2 % de notre revenu national » (*op. cit.* : 172) et si cette coopération n'est pas à sens unique, « ce que nous en retirons est très au-dessous de ce que nous donnons » (*ibid.*). Cependant, « l'importance que revêt la coopération tient moins aux chiffres et aux comptes immédiats qu'aux avantages d'ordre général qu'elle peut assurer dans l'avenir à nous-mêmes et à nos partenaires » (*ibid.*). Les retombées que le Général attend pour la France ne sont pas - si on en croit ses propos officiels - principalement économiques, mais doivent être évaluées en termes d'image et de rayonnement international : « un pays comme la France ne peut renoncer à un rôle d'aide internationale. Elle n'en a pas le droit, ou alors elle ne serait pas la France, et elle l'est. Par conséquent, cet argent que nous donnons pour l'aide aux pays sous-développés n'est de l'argent perdu à aucun point de vue. Je considère même que c'est un très bon placement. » (D.M., VI : 430-431).

En réalité, De Gaulle, qui rejette le principe de la bipolarisation, veut faire de la France l'intermédiaire entre les pays riches et les pays pauvres. Dans cette optique, la priorité est de développer une politique de coopération avec les États - pour l'essentiel, francophones - de l'ancien Empire et, plus généralement, avec l'ensemble des pays du tiers-monde. Dans la conception de De Gaulle, cette coopération, pour garantir le rayonnement de la France, doit évidemment s'instaurer sur la base de relations bilatérales. La France peut alors conserver un rôle prééminent - ce n'est pas un État comme les autres - sans apparaître comme hégémonique - ce n'est pas un État au-dessus des autres.

C'est ainsi que De Gaulle est au premier rang lorsqu'il s'agit de défendre la langue et la culture française à l'étranger, mais à la condition que ce soit en dehors des institutions francophones naissantes. Le discours qu'il prononce le 1^{er} septembre 1966 à Phnom Pehn est consacré principalement au conflit vietnamien. Mais on y trouve aussi un bon exposé de la doctrine gaullienne en matière de coopération : « La devise "Le Cambodge s'aide lui-même" (...) est, pour le peuple khmer, un motif de juste fierté et, pour d'autres, un encourageant exemple. Nous constatons au surplus que cet effort national ne détourne nullement Votre pays¹⁶ de recourir à la langue et à la culture française, ainsi qu'aux professeurs, aux techniciens, aux médecins, aux industriels français... » (D.M., VII : 75).

Pour De Gaulle, les pays en voie de développement issus de l'Empire français doivent concilier la sauvegarde leur identité traditionnelle profonde, forcément nationale, fondamentalement non « française », et l'entrée dans le monde moderne par l'intermédiaire d'une coopération non exclusive mais privilégiée avec la France. Cette démarche est, pour le Général, la seule qui permette à ces États de se développer sans s'aligner sur l'une des deux puissances dominantes que sont alors les USA et l'URSS et sans se fondre dans l'ensemble artificiel que constitue l'espace francophone.

Dans la vision géopolitique de De Gaulle, les racines, l'histoire et ce qu'il conçoit comme le génie particulier de chaque peuple sont fondamentaux. C'est en cela que, pour lui, les nouveaux États issus de l'Empire n'ont jamais été « français » même s'ils ont été associés à la France. En revanche, les Québécois et plus généralement les Canadiens francophones lui apparaissent comme possédant des racines françaises. Le premier août 1940, dans un discours prononcé à la radio de Londres, s'adressant aux « Canadiens français », il évoque déjà « l'âme de la France » qui « cherche et appelle votre secours, parce qu'elle trouve dans votre exemple de quoi ranimer son espérance en l'avenir. (...) puisque, par vous, un rameau de la viede souche française est devenu un arbre magnifique» (D.M., I : 23). Le 5 octobre 1961, recevant à Paris Jean Lesage, premier ministre du Québec, il reprend ce thème avec des mots identiques, vantant « l'incroyable effort de ce rameau sorti de notre souche et qui, passé au travers de tant d'obstacles et d'épreuves, apparaît maintenant comme un arbre vigoureux » (D.M., V : 353). Il définit alors les « Canadiens français » comme « une entité française, de souche, de culture et d'activité » (*op. cit.* : 354). On retrouve la métaphore du rameau et l'affirmation d'une identité commune française dans le toast adressé le 18 mai 1967 à Daniel Johnson, premier ministre du Québec (D.M., VII : 174-175) : « Tous les Français, d'où qu'ils viennent et où qu'ils se trouvent, se sentent maintenant assurés du grand destin qui leur est commun. »

Sans doute ne faut-il pas prendre dans le sens le plus fort les expressions « tous les Français » et « le grand destin qui leur est commun ». De Gaulle n'envisage à aucun moment de faire du Québec un territoire français : il est question ici de coopération. Cependant le Général est bien convaincu qu'« il y aura une République française du Canada »¹⁷. Alain Peyrefitte rapporte également¹⁸ ces propos tenus en privé par De Gaulle en 1963 : «Le Canada français (...) va nécessairement vers la sécession. Un jour ou l'autre, il se séparera du Canada anglais. (...) Le Canada français doit devenir un Etat français d'Amérique». Dans le même esprit, on peut citer une annotation de De Gaulle en marge d'un télégramme de l'ambassadeur de France au Canada sur le centenaire de la Confédération, le 9 décembre 1966¹⁹ : « Il n'est pas question que j'adresse un message au Canada pour célébrer son "Centenaire". (...) Nous n'avons à féliciter ni les Canadiens ni nous-mêmes de la création d'un "Etat" fondé sur notre défaite d'autrefois et sur l'intégration d'une partie du peuple français dans un ensemble britannique. Au demeurant, cet ensemble est devenu bien précaire. »

Dans ces conditions, peut-on vraiment dire, après de nombreux observateurs

et analystes, que l'expression « Vive le Québec libre ! », lancée le 24 juillet 1967 du balcon de l'hôtel de ville de Montréal (D.M., VII : 192) ne fut qu'une énorme maladresse, le Général, emporté par l'enthousiasme, prononçant alors une phrase dont il ne mesurait pas la portée ? Ce n'est pas le sentiment d'Alain Peyrefitte, pour qui « “Vive le Québec libre !” ne fut pas plus improvisé que l'appel du 18 juin 1940 » (*ibid.*).

Sans analyser dans le détail les cinq discours prononcés par De Gaulle lors de son voyage et reproduits dans le tome VII de ses *Discours et Messages*, on peut remarquer le jeu auquel se livre le Général concernant la dénomination des Canadiens francophones. Dans sa première allocution, prononcée à l'Anse au Foulon le 23 juillet 1967, il utilise l'expression - alors habituelle et consensuelle - « Canadiens français » (D.M., VII : 186 et 187). Mais le même jour à Québec, les Canadiens français deviennent à deux reprises des « Français canadiens » (*op. cit.* : 187 et 188). Le 24 juillet, à Montréal, De Gaulle utilise l'expression « Français du Canada » (*ibid.* : 191), puis il reprend deux fois la dénomination « Français canadiens » le 26 juillet, (*ibid.* : 193). Lors de sa dernière intervention, le même jour et toujours à Montréal, alors qu'il a annulé sa visite à Ottawa et pris la décision de regagner directement Paris, il semble minimiser la différence entre les deux dénominations et les mettre sur le compte d'une approximation linguistique : « (...) peuple canadien-français, ou français-canadien comme vous voudrez » (*ibid.* : 196). Mais dans ce cas précis, il s'agit simplement de choisir quel sera le premier élément d'un adjectif composé, ce qui est beaucoup moins significatif que le choix - manifestement calculé - de la dénomination « Français canadien », où *Français* est bien le nom et *canadien* l'adjectif.

D'ailleurs, De Gaulle ne se contente pas d'appeler les Canadiens français des Français canadiens, il multiplie les formulations provocatrices. Dès le 23 juillet, il commence un discours adressé à Daniel Johnson en ces termes : « Pour nous, Français, que nous soyons du Canada ou bien de France (...) » (*ibid.* : 187). Il évoque « notre commune patrie d'origine » (*ibid.*) et remarque qu'« un morceau de notre peuple est installé, enraciné, rassemblé, ici » (*ibid.*) avant de parler des « liens qui vont en se resserrant et en se multipliant entre Français des rives du Saint-laurent et français des bassins de la Seine, de la Loire, de la Garonne, du Rhône et du Rhin » (*ibid.* : 189). On peut noter aussi l'expression « les Français d'ici » pour désigner les Canadiens de Québec (*ibid.* : 190).

L'offensive se poursuit dans les discours suivants. Je me contenterai de citer quelques formules remarquables sans les commenter : « la ville française de Montréal » (*ibid.* : 191) ; « les Français de part et d'autre de l'Atlantique » (*ibid.*) ; « la fraction canadienne du peuple français » (*ibid.* : 193) ; « pour les Français d'ici comme pour ceux de France » (*ibid.* 194) ; « pour nous tous, Français, que nous soyons du Canada ou bien de France » (*ibid.*) ; « votre œuvre et celle des Français de France » (*ibid.* : 197).

Tout cela ne peut pas être fortuit. L'objectif de De Gaulle est bien d'affirmer, au cours de ce voyage, l'existence d'un peuple français du Canada et d'appuyer ainsi les mouvements souverainistes québécois. Pour le reste, il s'agit de développer et de renforcer les relations bilatérales, la coopération étant définie comme « une même œuvre humaine » (*ibid.* 186), puis à deux reprises comme

« une œuvre française » (*ibid.* 187 et 192). Cette insistance tranche avec la discréption des allusions aux institutions francophones.

Bilan : francophonie, Francophonie (le franco-centrisme)

Pour expliquer les rapports ambigus que De Gaulle entretient avec la Francophonie, il faut prendre en compte l'ensemble de son action politique et mettre en perspective trois grandes périodes : 1929-1958 (L'Empire), 1958-1962 (la décolonisation), 1962-1969 (la coopération).

Ce qui est remarquable dans la période 1929-1958, c'est la perception aiguë qu'a De Gaulle des dynamiques en cours : pessimiste lucide, il prévoit très tôt l'inévitable désagrégation de l'Empire, processus qu'il sait conforme à la fois au sens de l'Histoire et à la morale universelle. Dans ces conditions, la seule stratégie possible est celle du combat d'arrière-garde, qui permet d'accompagner intelligemment ce mouvement général d'émancipation : se préparer partout au pire - la sécession - en faisant tout pour l'éviter le plus longtemps possible.

Entre 1958 et 1962, de son retour au pouvoir à la fin de la guerre d'Algérie, dans une période où la marche de l'Histoire s'accélère, le Général montre une faculté surprenante d'adaptation aux situations et aux circonstances, notamment lorsque les éléments échappent à son contrôle et que l'avenir de la France est en jeu.

Or, ces deux qualités permanentes, sens de l'histoire et habileté tactique, semblent lui faire défaut entre 1962 et 1969 pour tout ce qui concerne le développement de la Francophonie, y compris dans l'épisode québécois. De Gaulle ne croit pas en l'avenir des institutions francophones, il croit en revanche en l'avènement d'un État québécois indépendant : dans les deux cas, les faits démentiront ses pronostics. Par ailleurs, lorsque s'affirme la dynamique francophone et que se dessine un espace francophone multipolaire, plurilingue et pluriculturel face à la mondialisation anglophone, la France gaulillienne tarde à promouvoir la langue française non comme la langue d'une culture unique, mais comme celle du métissage culturel.

Pour comprendre ce qui pourrait passer pour de l'aveuglement et pour une absence de réactivité chez un homme que ses hagiographes présentent comme un visionnaire et ses détracteurs comme un opportuniste, il faut tout d'abord mettre en rapport ces phénomènes avec la place de la France dans le monde des années soixante et le « grand dessein » que le Général nourrit pour son pays.

L'essor de l'idée francophone naît évidemment de la décolonisation et, dans une moindre mesure, de la prise de conscience par les Québécois de leur spécificité linguistique et culturelle. Comme nous l'avons vu, la décolonisation a été sinon voulue, du moins intelligemment accompagnée par De Gaulle. Il s'agit désormais, au début des années soixante, de sauvegarder à la fois les intérêts - économiques, géopolitiques - de la France et son image de défenseur

du tiers monde face aux deux blocs que constituent les États-Unis d'Amérique et l'Union soviétique. Il s'agit aussi, pour le moins, de maintenir l'influence de la langue et de la culture françaises dans le monde. C'est à ces conditions que la France, qui n'est objectivement qu'une puissance moyenne, pourra néanmoins conserver sa « grandeur ».

Pour De Gaulle, cette « grandeur » est incompatible avec la participation de la France à une Francophonie institutionnelle et gouvernementale qui dépasserait le cadre culturel pour se traduire dans l'ordre politique. En effet, le Général est persuadé que si la France prend la tête d'un tel mouvement francophone, elle sera inévitablement accusée de néo-colonialisme : l'expérience malheureuse de la Communauté ne lui laisse aucun doute sur ce point. Mais si elle laisse à d'autres le soin de diriger ces institutions, elle déchoit : en matière de Francophonie, la France ne peut pas jouer un rôle subalterne. Face à ce dilemme, De Gaulle choisit donc de traiter les questions relatives à la Francophonie d'État à État dans le cadre d'accords bilatéraux. C'est le choix de la coopération.

De fait, le risque que court la France d'être accusée d'hégémonisme ou de néo-colonialisme est bien réel. Les projets de *Commonwealth* à la française défendus par Senghor ou Bourguiba ne sont soutenus que par une partie des pays francophones d'Afrique noire. Concernant la Francophonie, Sékou Touré²⁰ résume brutalement une position partagée par de nombreux hommes politiques, en France comme dans le monde francophone : « Elle est une tentative de trahison des intérêts africains... vieille volonté de maintenir la colonisation des pays qui veulent se libérer de l'exploitation... procédure qui consiste à accorder l'indépendance d'une main pour mieux l'enlever avec l'autre.»

Les analystes²¹ évoquent d'autres raisons plus circonstancielles pour expliquer la réserve du Général : le ressentiment qu'il peut éprouver suite à des péripéties diverses constituant autant de déceptions ou même de camouflets : échec de l'Union Française et de la Communauté, « Non » de la Guinée en septembre 1958, affaire de Bizerte, politique de l'Algérie... Valérie Rosoux (*op. cit.*) évoque également l'influence de l'entourage du Général, notamment de Maurice Couve de Murville, et une opinion française frileuse. Tout cela ne peut que conforter la perception qu'a De Gaulle de la situation et qui peut s'énoncer comme une double contrainte : la France, étant donné son histoire, ancienne et récente, sa situation objective dans le concert mondial et l'image que De Gaulle entend lui donner, ne peut ni prendre la tête d'une Francophonie politique ni participer activement à une telle organisation sans en prendre la tête...

Cette perception repose sur des faits - géopolitiques, économiques, linguistiques, culturels - objectifs, mais s'explique aussi par l'idéologie du Général, qui a été analysée dans le détail par les spécialistes²². Je retiens de ces études quelques tendances qui me paraissent susceptibles d'éclairer son comportement face à la Francophonie.

Chacun sait à quel point le concept de nation est fondamental dans la pensée gaullienne. Le Général conçoit la nation comme la combinaison d'un État et d'un peuple²³ ; il croit au « génie » ou à l'« âme » des peuples, termes qui reviennent,

sous une forme ou une autre, dans un grand nombre de ses discours ; il est persuadé que ce génie se maintient en dépit des péripéties de l’Histoire et que rien ne peut empêcher un peuple d’affirmer un jour son identité. C’est pourquoi il comprend très vite que l’Empire français est condamné à moyen terme : il y a là une mosaïque de peuples, tous différents, donc voués à des destins séparés, et dont aucun n’est « français » : ce ne sont pas, contrairement aux Québécois, des « rameaux de la vieille souche française ».

Cette conception, qui lui permet souvent d’anticiper et dans tous les cas de comprendre et d’accompagner efficacement les dynamiques de fractionnement, est incompatible avec les grandes dynamiques unificatrices de la deuxième moitié du vingtième siècle. De Gaulle ne croit pas que des unions institutionnelles puissent précéder et éventuellement préparer ou faciliter les convergences entre les peuples et tient par dessus tout à maintenir l’intégrité du génie français.

Ce franco-centrisme permet de comprendre à la fois son attachement à l’idée même de francophonie définie comme renvoyant à des comportements linguistiques (l’usage de la langue française) associés à des comportements socio-culturels (une certaine vision du monde) et sa méfiance envers la traduction politique de ce mouvement avec ses aspects plurilingues et pluriculturels : la Francophonie.

L’idée que la « grandeur de la France », dominée économiquement par les États-Unis et le bloc soviétique, passe par le rayonnement linguistique et culturel explique les politiques de coopération avec l’Afrique noire ou le Maghreb et le soutien au Cambodge ou au Québec. Mais le franco-centrisme De Gaulle ne le conduit à pratiquer ni l’ouverture consensuelle, ni un nationalisme agressif et expansionniste. Bien au contraire, il lui fait adopter une démarche fondée sur la résistance : au risque de l’isolement, le Général, en toute situation, n’agit que pour défendre la France.

Notes

¹ Cf. notamment les textes de Claire Fredj, Christian Philip, Alain Plantey et Valérie Rosoux dans le dossier consacré à la Francophonie sur le site www.charles-de-gaulle.org/dossier/francophonie/.

² Op. cit., site www.charles-de-gaulle.org/dossier/francophonie/.

³ Dans l’ensemble de l’article, les références aux textes de Charles De Gaulle notées D.M. correspondent à ses *Discours et messages* extraits de ses *Oeuvres complètes* (éditions Rencontre, 1970). « D.M., I : 5 » renvoie ici à la page 5 du tome I, *Discours et messages, Pendant la Guerre (juin 1940-janvier 1946)*.

⁴ Propos tenus par Franklin D. Roosevelt le 22 janvier 1943 et rapportés par son fils, Elliot Roosevelt (*Mon père m'a dit*, 1947 : 144-145). Le texte est cité par Marc Michel (1993 : 101).

⁵ Souligné par moi.

⁶ Il qualifie l’intégration de « formule astucieuse et vide » (D.M., I : 51).

⁷ les références aux textes de Charles De Gaulle notées M.E.. correspondent à ses *Mémoires d’Espoir*, dans ses *Oeuvres complètes* (éditions Rencontre, 1970). « M.E.., I : 52 » renvoie ici à la page 52 du tome I, *Mémoires d’espoir, le renouveau 1958-1962*.

⁸ L’Assemblée nationale investit De Gaulle par 339 voix contre 224.

⁹ Référendum d'autodétermination en Algérie.

¹⁰ Dans cette citation et celle qui suit, les expressions en caractères italiques sont soulignées par moi.

¹¹ Cf. Guy Pervillé, 1993 : 213.

¹² Ces trois solutions (sécession, francisation complète, gouvernement des Algériens par les Algériens) sont présentées dans le discours du 16 septembre 1959 (D.M., V : 121).

¹³ Motion du P.R.A., congrès de Cotonou, 27 juillet 1958.

¹⁴ C'est-à-dire dans un texte écrit après que De Gaulle s'est retiré du pouvoir : « Plus tard sera instituée "l'Organisation commune africaine et malgache" à laquelle, sauf les Guinéens, adhéreront tous les francophones, y compris même en dernier ressort la Ruanda (*sic*) et le Congo-Léopoldville. » (M.E., I : 73).

¹⁵ Cf. notamment sa conférence de presse du 31 janvier 1964, son allocution du 1^{er} avril 1964, son entretien avec Michel Droit du 14 décembre 1965.

¹⁶ Le discours est adressé au prince Norodom Sihanouk.

¹⁷ Titre d'un article d'Alain Peyrefitte, citant le général De Gaulle. L'article est consultable sur Internet à l'adresse suivante :

www2.biblinat.qc.ca/rfq/gaulle/gaulle1.htm.

¹⁸ Ibid.

¹⁹ Annotation reproduite dans le « Dossier : De Gaulle sur le Québec et sur le Canada français (de 1961 à 1969) », consultable sur Internet à l'adresse suivante :

www2.biblinat.qc.ca/rfq/gaulle/gaulle8.htm.

²⁰ cité par Valérie Rosoux (www.charles-de-gaulle.org/dossier/francophonie/ : sans pagination).

²¹ Notamment Valérie Rosoux (1997 et sans date), Alain Plantey (sans date), Christian Philip (sans date).

²² Cf. notamment Nicolas Tenzer (1998), Maurice Vaïsse (1998), Maurice Agulhon (2000).

²³ Cf. Maurice Agulhon, *op. cit.*

Bibliographie

Ageron Charles-Robert, 1991 : *La décolonisation française*, Armand Colin, Paris.

Agulhon Maurice, 2000 : *De Gaulle, Histoire, symbole, mythe*, Plon, Paris.

Almeida-Topor Hélène d', 1993 : *L'Afrique au XX^e siècle*, Armand Colin, Paris.

Cahiers d'histoire du Québec au XX^e siècle, 1997 : *De Gaulle et le Québec*, Publications du Québec.

De Gaulle Charles, 1970 : *Œuvres complètes*, Éditions Rencontre, Paris (édition originale : Plon, 1970).

Discours et messages I, Pendant la Guerre (juin 1940-janvier 1946), première partie (1943-1946).

Discours et messages II, Pendant la Guerre (juin 1940-janvier 1946), deuxième partie (1940-1943).

Discours et messages III, Dans l'Attente (février 1946-avril 1958), première partie (1946-1949).

Discours et messages IV, Dans l'Attente (février 1946-avril 1958), deuxième partie (1949-1958).

Discours et messages V, Avec le Renouveau (mai 1958-juillet 1962).

Discours et messages VI, Pour l'Effort (août 1962-décembre 1965).

Discours et messages VII, Vers le Terme (janvier 1966-avril 1969).

Mémoires d'espoir I, Le Renouveau (1958-1962).

Mémoires d'espoir II, L'effort (1962 ...).

De Gaulle Charles, 1975 : *Articles et Écrits*, Plon, Paris.

De Gaulle Charles, 1980-88, 1997 : *Lettres, Notes et Carnets*, Plon, Paris.

1980, Tome 1 : 1905-1918.

1980, Tome 2 : 1919-juin 1940.

1981, Tome 3 : juin 1940-juillet 1941.

1982, Tome 4 : juillet 1941-mai 1943.

1983, Tome 5 : juin 1943-mai 1945.

1984, Tome 6 : mai 1945-juin 1951.

1985, Tome 7 : juin 1951-mai 1958.

1985, Tome 8 : juin 1958-décembre 1960.

1986, Tome 9 : janvier 1961-décembre 1963.

1986, Tome 10 : janvier 1964-juin 1966.

1987, Tome 11 : juillet 1966-avril 1969.

1988, Tome 12 : mai 1969-novembre 1970.

1997, Tome 13 : compléments de 1924 à 1970.

Foccart Jacques, 1995 : *Foccart parle. 1, [1913-1969] ; entretiens avec Philippe Gaillard*, Fayard-Jeune Afrique, Paris.

Foccart Jacques, 1997 : *Journal de l'Élysée. 1, Tous les soirs avec De Gaulle (1965-1967)*, Éd. Philippe Gaillard, Fayard, Paris.

Foccart Jacques, 1998 : *Journal de l'Élysée. 2, Le Général en mai (1968-1969)*, Éd. Philippe Gaillard, Fayard, Paris.

Fondation Charles De Gaulle, sans date : Site Internet consacré à Charles De Gaulle : www.charles-de-gaulle.org/.

Fredj Claire, sans date : « Histoire de la Francophonie », consultable sur Internet : www.charles-de-gaulle.org/dossier/francophonie/, sans pagination.

Grimal Henri, 1985 : *La décolonisation de 1919 à nos jours*, nouvelle édition revue et mise à jour, Éditions Complexe, Paris (édition originale 1965 : Armand Colin).

Institut Charles De Gaulle, *Brazzaville : aux sources de la décolonisation*, Plon, 1988, Paris.

Lacouture Jean, 1984 : *De Gaulle, I, Le rebelle*, Éditions du Seuil, Paris.

Lacouture Jean, 1985 : *De Gaulle, II, Le Politique*, Éditions du Seuil, Paris.

Lacouture Jean, 1986 : *De Gaulle, III, Le Souverain*, Éditions du Seuil, Paris.

Larcan Alain, 1993 : *Charles De Gaulle, itinéraires intellectuels et spirituels*, Presses Universitaires de Nancy, Nancy, 1993.

Léger Jean-Marc, 1997 : « De Gaulle et la Francophonie », *Les Cahiers d'histoire du Québec au XXe siècle*, Vol. 7, printemps 1997, pp. 146-149.

Mazzucchetti Denis, Fredj Claire, 1995 : *Le Gaullisme, de 1940 à nos jours*, Hatier, Paris.

M'Bokolo Elikia, 1985 : *L'Afrique au XXe siècle Le continent convoité*, Éditions du Seuil, Paris.

Michel Marc, 1993 : *Décolonisation et émergence du tiers monde*, Hachette, Paris.

Pervillé Guy, 1993 : *De l'Empire français à la décolonisation*, Hachette, Paris.

Peyrefitte Alain, 1994 : *C'était De Gaulle. 1, "La France redevient la France" [1958-1963]*, Fayard, Paris.

Peyrefitte Alain, 1997a : *C'était De Gaulle. 2, "La France reprend sa place dans le monde" [1963-1966]*, Fayard, Paris.

Peyrefitte Alain, 1997a : *C'était De Gaulle. 2, "La France reprend sa place dans le monde" [1963-1966]*, Fayard, Paris.

Peyrefitte Alain, 1997b : « De Gaulle et le Québec », *Les Cahiers d'histoire du Québec au XXe siècle*, Centre de recherche Lionel-Groulx, n°7, printemps 1997, consultable sur Internet : www2.biblinat.gouv.qc.ca/rfq/gaulle/.

Philip Christian, sans date : « Le général De Gaulle et l'institutionnalisation de la Francophonie », consultable sur Internet : www.charles-de-gaulle.org/dossier/francophonie/, sans pagination.

Plantey Alain, sans date : « L'organisation de la coopération avec les pays d'Afrique Noire et Madagascar », consultable sur Internet : www.charles-de-gaulle.org/dossier/francophonie/, sans pagination.

Rosoux Valérie, 1997 : « Le général De Gaulle et la Francophonie », *Politique et sociétés*, n° 16, 1997, pp. 61-74,

Rosoux Valérie, sans date : « Le général De Gaulle et la Francophonie », consultable sur Internet : www.charles-de-gaulle.org/dossier/francophonie/, sans pagination.

Tenzer Nicolas, 1998 : La face cachée du gaullisme, Hachette, Paris.

Vaïsse Maurice, 1998 : *La Grandeur : politique étrangère du général De Gaulle (1958-1969)*, Fayard, Paris.

Valette Jacques, 1994 : *La France et l'Afrique. L'Afrique subsaharienne de 1914 à 1960*, SEDES, Paris.